Légende

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BIP-i Zone d'activités économiques communale type I
- REC-1 Zone de sport et de loisirs REC-1 Camping
- REC-R Zone de sport et de loisirs REC-2 Hôtel-Restaurant

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- Zone de verdure
- PARC Zone de parc public

Zones superposées

- Plans d'aménagements particulier - approuvés (N° AE, PAP / Date d'App. Min. Int.)
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones				Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "Nouveau Quartier"
COS	max.	CUS	max.	
CSS	max.	DL	max. (min.)	

- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - P Servitude "urbanisation" - intégration paysagère
    - P5 largeur min. 5 m
    - P10 largeur min. 10 m
  - B Servitude "urbanisation" - biotopes
  - CE Servitude "urbanisation" - cours d'eau
    - CE5 largeur min. 5 m
    - CE10 largeur min. 10 m
  - SP Servitude "urbanisation" - spécifique
    - SP 1 "SP1 - Zone Natura 2000"
    - SP 2 "SP2 - Masseler - Haarderbach - Eaux usées"
    - SP 3 "SP3 - Bëiderscheid Schlirbech"
    - SP 4 "SP4 - Mine Antimoine"

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Constructions ou éléments à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Edifiants à préserver
- Alignement à préserver
- Zone de bruit (ZD)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives

à l'aménagement du territoire

- Grand Ensemble Paysager "Haute-Sûre – Kiischpelt"

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Natura 2000 (Zone oiseaux) (1)
- Natura 2000 (Zone habitat) (1)
- Zone protégée d'intérêt national

à la protection des sites et monuments nationaux (3)

- Immeubles et objets classés monuments nationaux
- Surface classée monument national
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Surface inscrite à l'inventaire supplémentaire

à la gestion de l'eau (4)

- Zone inondable - HQ 10
- Zone inondable - HQ 100
- Zone inondable - HQ extrême

Zones ou espaces à titre indicatif

- Biotope protégé (ponctuel) (5)
- Biotope protégé (linéaire) (5)
- Biotope protégé (surfacique) (5)
- Habitats art. 17/21 (6)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (7)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus, à étudier avant altération ou destruction (7)

Fond de plan

- Délimitation de la zone verte
- Limite communale (9)
- PCN parcellaire (Exercice 2018)
- PCN Bâtiments (Exercice 2018)
- Bâtiments ajoutés (8)
- Bâtiments démolis (8)
- Courbe de niveau (9)
- Rivière (9)
- Fleuve (9)
- Ruisseau (9)
- Surface hydrologique (9)

(1) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (2015)
(2) Ministère de la Culture (Décembre 2015)
(3) Institut national pour le patrimoine architectural (2013)
(4) Administration de la gestion de l'eau (2015)
(5) SIGI - Service des biotopes (2015)
(6) Jurisprudence (2016)
(7) Centre National de la Recherche de l'Archéologie (CNRA) (2015)
(8) Bâtiments ajoutés et bâtiments démolis selon le PCN Exercice 2018 et/ou sur base des orthophotos 2014 et des inspections des feux visuelles
(9) Bureau de Gestion Topographique (BGT) TT1, Administration du cadastre et de la topographie (2013)
(10) Administration de l'Environnement - Unité Surveillance et Evaluation de l'environnement / Route principale (ZON > 65 dB(A) et LAEQ>70 dB(A))

PCN © ORIGINE CADASTRE - DROITS RÉSERVÉS À L' ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG 2018 (EXERCICE 2018) - COPIE ET REPRODUCTIONS INTERDITES
BOTAPO © ORIGINE CADASTRE DROITS RÉSERVÉS À L' ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG 2013 - COPIE ET REPRODUCTIONS INTERDITES

15.01.2021	Saisine du Conseil communal
29.11.2022	Avis de la Commission d'aménagement
14.12.2021	Avis du ministre ayant l'Environnement dans ses attributions
08.06.2023	Vote du Conseil communal
	Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions
	Approbation du ministre ayant l'Environnement dans ses attributions

Date	Indice	Objet de la modification
08.06.2023	A	Adapté suite aux avis de la commission d'aménagement / du ministre ayant l'Environnement dans ses attributions / des réclamations / des observations et suggestions

GOESDORF
Gemeng Gësdref

ADMINISTRATION COMMUNALE DE GOESDORF

1, op der Driicht - L-9653 GOESDORF

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
PROJET PAG
Localités de Nocher et Nocher-Route

N

N° plan: 8	Indice: A	Echelle: 1/2500	Date: 15.01.2021

ARCHITECTURE HOFFMANN S.ÀR.L.
121, HAAPTSTROOSS | L-9780 WINCRANGE | TÉL. +352 245 180 1 | INFO@ARCHITECTUREHOFFMANN.LU